

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 30 SEP. 2021

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_95-DE

2021-95 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DE MARCHE PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE LOTS N° 2 A 5 - 8 - 11 - 12 ET 16



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 septembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET *procuration*

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray en Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Julie MONTCOUQUIOL

**Date d'affichage** : 30 SEP. 2021

**OBJET** : MODIFICATIONS DE MARCHE PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE LOTS N° 2 A 5 - 8 - 11 - 12 ET 16

2021-95 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DE MARCHÉ PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE LOTS N° 2 A 5 - 8 - 11 - 12 ET 16

## **MODIFICATIONS DE MARCHÉ PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE LOTS N° 2 A 5 - 8 - 11 - 12 ET 16**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2020-82 du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour les travaux d'extension du groupe scolaire de la commune de Copponex et de création d'une micro-crèche. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de COPPONEX pour un montant initial total de travaux de 1 341 714,54 € HT, soit 1 610 057,45 € TTC (900 692,93 € HT pour la CCPC / 441 021,61 € HT pour la commune de COPPONEX).

Il expose qu'au regard de l'augmentation prévisionnelle des effectifs scolaires à court terme, il a été décidé de réaliser une 8<sup>e</sup> classe ainsi qu'un préau, entraînant dès lors des modifications du programme de travaux portant sur plusieurs lots. La réalisation de cette classe supplémentaire dans le cadre du chantier en cours plutôt qu'à l'occasion de travaux ultérieurs sera source d'économie pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, les entreprises étant déjà sur place et le chantier déjà organisé.

Monsieur le Président indique que l'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, implique la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 8 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 68 631,99 € HT (82 358,39 € TTC), déduction faite d'une moins-value de 1 274 € HT pour le lot n°6 revêtements de façade. La répartition de cette plus-value s'effectue comme suit :

- Lot n°2 Gros œuvre - Titulaire : JACQUET S.A.S. Montant des travaux supplémentaires : 23 888,85 € HT, soit une augmentation de 7,35 % du montant initial du lot
- Lot n°3 Charpente - Couverture - Zinguerie - Titulaire : S.A.S. LP CHARPENTE. Montant des travaux supplémentaires : 12 922,43 € HT, soit une augmentation de 8,51 % du montant initial du lot
- Lot n°4 Menuiseries extérieures aluminium - Titulaire : S.A.R.L. ALU CONCEPT HABITAT. Montant des travaux supplémentaires : 3 470 € HT, soit une augmentation de 7,64 % du montant initial du lot
- Lot n°5 Menuiseries extérieures PVC - occultations - Titulaire : IMPERIUM OUVERTURES. Montant des travaux supplémentaires : 8 656 € HT, soit une augmentation de 26,46 % du montant initial du lot
- Lot n°8 Menuiseries intérieures bois - Titulaire : S.A.R.L. BOUVIER FRERES. Montant des travaux supplémentaires : 17 217,11 € HT, soit une augmentation de 17,18 % du montant initial du lot
- Lot n°11 Faux-plafonds - Titulaire : S.A.S. ALBERT ET RATTIN. Montant des travaux supplémentaires : 2 977,60 € HT, soit une augmentation de 16,61 % du montant initial du lot

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 30 SEP. 2021

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_95-DE

2021-95 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DE MARCHÉ PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE LOTS N°2 A 5 - 8 - 11 - 12 ET 16

- Lot n°12 Carrelage - faïence - Titulaire : S.A.S CARRELAGES DU HAUT-BUGEY. Montant des travaux supplémentaires : 2 405 € HT, soit une augmentation de 10,21 % du montant initial du lot
- Lot n°16 Revêtements de sols souples - Titulaire : S.A.S ARTI SOLS. Montant des travaux supplémentaires : 4 620 € HT, soit une augmentation de 20,33 % du montant initial du lot

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs de chaque lot sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 30 juillet 2020 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ces dossiers.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :
- Lot n°2 Gros œuvre pour un montant supplémentaire de 23 888,85 € HT
  - Lot n°3 Charpente - Couverture - Zinguerie pour un montant supplémentaire de 12 922,43 € HT
  - Lot n°4 Menuiseries extérieures aluminium pour un montant supplémentaire de 3 470 € HT
  - Lot n°5 Menuiseries extérieures PVC pour un montant supplémentaire de 8 656 € HT
  - Lot n°8 Menuiseries intérieures bois pour un montant supplémentaire de 17 217,11 € HT
  - Lot n°11 Faux-plafonds pour un montant supplémentaire de 2 977,60 € HT
  - Lot n°12 Carrelage - faïence pour un montant supplémentaire de 2 405 € HT
  - Lot n°16 Revêtements de sols souples pour un montant supplémentaire de 4 620 € HT

Acte certifié exécutoire le : 30 SEP. 2021  
Le Président  
Xavier BRAND



Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_95-DE



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 11 Faux-plafonds

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

#### Titulaire du marché public :

S.A.S. ALBERT ET RATTIN  
ZA Chemin du Chanay  
73190 SAINT-BALDOPH  
Tél : 04 79 28 29 29  
@ : [ar@albert-rattin.fr](mailto:ar@albert-rattin.fr)  
SIRET : 418 892 063 00011

Montant initial du marché public :  
17 926,80 € HT, soit 21 512,16 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **2 977,60 € HT, soit 3 573,12 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 16,61 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **20 904,40 € HT, soit 25 085,28 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,  
Le Président

*Signature et cachet*

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

**Acheteur :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

**Objet et procédure du marché public :**

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 8 Menuiseries intérieures bois

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

**Titulaire du marché public :**

S.A.R.L. BOUVIER FRERES  
945, Route de Verlioz  
74150 VALLIERES S/ FIER  
Tél. : 04 50 62 12 86  
@ : [contact@bouvier-freres.com](mailto:contact@bouvier-freres.com)  
SIRET : 326 620 309 00012

Montant initial du marché public :  
100 185,48 € HT, soit 120 222,58 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **17 217,11 € HT, soit 20 660,53 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 17,18 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **117 402,59 € HT, soit 140 883,11 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

*Signature et cachet*

L'acheteur,  
Le Président

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_95-DE



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 12 Carrelage - faïence

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

#### Titulaire du marché public :

S.A.S. CARRELAGES DU HAUT-BUGEY  
ZA sur Champagne  
01580 IZERNORE  
Tél. : 04 74 76 18 17  
@ : [eric.mazuy@wanadoo.fr](mailto:eric.mazuy@wanadoo.fr)  
SIRET : 487 655 185 00014

Montant initial du marché public :  
23 550 € HT, soit 28 260 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **2 405 € HT, soit 2 886 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 10,21 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **25 955 € HT, soit 31 146 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,  
Le Président

*Signature et cachet*

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 5 Menuiseries extérieures PVC - occultations

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

#### Titulaire du marché public :

IMPERIUM OUVERTURES  
119, rue Archimède  
73490 LA RAVOIRE  
@ : [polepro@imperium-ouvertures.fr](mailto:polepro@imperium-ouvertures.fr)  
SIRET : 489 208 579 00057

Montant initial du marché public :  
32 710 € HT, soit 39 252 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **8 656 € HT, soit 10 387,20 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 26,46 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **41 366 € HT, soit 49 639,20 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

*Signature et cachet*

L'acheteur,  
Le Président

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_95-DE



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 2 Gros œuvre

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

#### Titulaire du marché public :

JACQUET S.A.S.  
901, rue de l'Ange  
01100 BELLIGNAT  
Tél : 04 74 81 25 25  
@ : [contact@jacquetbtp.fr](mailto:contact@jacquetbtp.fr)  
SIRET : 307 711 572 00023

Montant initial du marché public :  
324 823,79 € HT, soit 389 788,55 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **23 888,85 € HT, soit 28 666,62 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 7,35 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **348 712,64 € HT, soit 418 455,17 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,  
Le Président

*Signature et cachet*

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 074-247400112-20210928-D\_2021\_95-DE



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 3 Charpente - Couverture - Zinguerie

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

#### Titulaire du marché public :

S.A.S. LP CHARPENTE  
1 783 Route de l'Arny  
74350 ALLONZIER LA CAILLE  
Tél : 04 50 27 15 92  
@ : [accueil@lpcharpente.com](mailto:accueil@lpcharpente.com)  
SIRET : 489 320 747 00020

Montant initial du marché public :  
151 883,30 € HT, soit 182 259,96 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 12 922,43 € HT, soit 15 506,92 € TTC.

La présente modification représente donc une augmentation de 8,51 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 164 805,73 € HT, soit 197 766,88 € TTC.

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,  
Le Président

*Signature et cachet*

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 4 Menuiseries extérieures aluminium

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

#### Titulaire du marché public :

S.A.R.L. ALU CONCEPT HABITAT  
1 300 Boulevard Lepic  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél. : 04 79 35 25 31  
@ : [alu-concept-habitat.com](http://alu-concept-habitat.com)  
SIRET : 421 997 586 00035

Montant initial du marché public :  
45 410 € HT, soit 54 492 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **3 470 € HT, soit 4 164 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 7,64 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **48 880 € HT, soit 58 656 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,  
Le Président

*Signature et cachet*

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identification des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche  
Lot n° 16 Revêtements de sols souples

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

#### Titulaire du marché public :

S.A.S. ARTI SOLS  
417, avenue du Centre - Le Grand Epagny  
Epagny  
74330 EPAGNY METZ-TESSY  
Tél. : 04 50 22 52 01  
@ : [arti-sols@arti-sols.fr](mailto:arti-sols@arti-sols.fr)  
SIRET : 338 458 235 00011

Montant initial du marché public :  
22 719 € HT, soit 27 262,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

| Nature de l'acte modifiant le marché public | Numéro de l'acte | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| /   | /                | /              | /               |

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8<sup>e</sup> classe et d'un préau.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 4 620 € HT, soit 5 544 € TTC.

La présente modification représente donc une augmentation de 20,33 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 27 339 € HT, soit 32 806,80 € TTC.

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,  
Le Président

*Signature et cachet*

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le